

# **Mémoire dans le cadre de la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt**

Mémoire remis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Par : Anne-Marie Chapleau,  
membre des Mères au front du Saguenay

De : Jonquière (Saguenay)

7 avril 2024

## **Thème 1. Aménagement durable et productivité des forêts québécoises**

**En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment l'approche d'aménagement des forêts devrait-elle être adaptée pour qu'elles soient plus résilientes face aux changements climatiques? Expliquez pourquoi.**

J'ai eu l'occasion de discuter avec des ingénieurs forestiers bien au fait de la situation de la forêt québécoise dont la dégradation est fort inquiétante. Ils m'ont expliqué qu'il est impératif de miser plus que jamais sur les processus naturels de résilience des forêts, comme le fait l'aménagement écosystémique. Ce serait une grave erreur de renoncer de nuire aux capacités qu'a la forêt d'être résiliente. Les interventions en forêt ont le potentiel de nuire ou de renforcer ces processus naturels. Il faut donc s'assurer de profiter de ces mécanismes, peu coûteux et efficaces, dans la lutte contre les changements climatiques.

La grande majorité des actions qui découlent des principes de l'aménagement écosystémique des forêts permettent de renforcer ces mécanismes. Cela ne veut pas dire qu'il faut renoncer à apporter les modifications qui pourraient s'avérer nécessaires en contexte de changements climatiques. Cependant, l'objectif poursuivi doit toujours être la protection de la forêt à long terme, et non pas la poursuite d'objectifs économiques à courte vue au détriment de la résilience de la forêt. Les fondements de l'aménagement écosystémique demeurent tout à fait pertinents et méritent d'être mis en œuvre dans une perspective nouvelle de renforcement de la résilience des forêts face aux changements globaux. La réflexion pourrait d'abord s'appuyer sur les travaux du groupe d'experts de 2017<sup>1</sup> et la compréhension du fonctionnement des écosystèmes naturels devrait constituer la base pour envisager les mesures d'adaptation à mettre en place. Nos décisions doivent être fondées sur la science plutôt que sur des visées économiques à court terme.

De plus, le calcul des possibilités forestières doit inclure les perturbations naturelles *a priori* plutôt qu'*a posteriori*. Mieux vaut prévenir que guérir, dit le dicton. Il s'applique parfaitement ici. Cette approche conduirait à l'établissement d'une réserve de précaution pour permettre de diminuer l'imprévisibilité.

**Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier si cela permettait d'approvisionner les usines avec le même volume, sur un plus petit territoire, tout en ajoutant des territoires protégés pour la biodiversité et l'atteinte des cibles de conservation?**

---

<sup>1</sup> Comité d'experts sur l'aménagement écosystémique des forêts et les changements climatiques, 2017. L'aménagement écosystémique des forêts dans le contexte des changements climatiques – Rapport du comité d'experts, Québec, 29 p. [Disponible en ligne.](#)

Après consultation d'avis d'experts en la matière, je suis d'avis qu'un effort sylvicole accru pourrait être envisageable, mais à condition de respecter les conditions suivantes :

- 1- Établir un plan de gestion de risque, afin de concentrer les travaux sylvicoles dans les secteurs les moins à risque face aux changements globaux;
- 2- Réaliser un suivi plus rigoureux des travaux sylvicoles, pour assurer le succès de ces travaux;
- 3- La sylviculture intensive pourrait très bien se faire sans qu'un zonage fixe soit nécessaire. Si, malgré tout, un zonage de sylviculture intensive devait se concrétiser, il faudrait alors limiter l'ampleur de l'artificialisation à l'échelle du paysage en demeurant à l'intérieur de proportions acceptables (10%)<sup>2</sup>;
- 4- Aucun recul environnemental au niveau du paysage ne doit découler de la sylviculture intensive, par exemple la réduction de la quantité de vieilles forêts ou encore la surreprésentation des jeunes peuplements dans le paysage. Il est bien connu des scientifiques que la protection du caribou (une espèce parapluie qui nous indique la vitalité de son milieu et de l'ensemble de la biodiversité qu'il abrite) demande la préservation des vieilles forêts.
- 5- Favoriser une sylviculture de restauration plutôt qu'une sylviculture de production de bois, de manière à prioriser le maintien du couvert forestier, pour éviter une dégradation des forêts. Des études récentes indiquent déjà une dégradation inquiétante de la forêt boréale.<sup>3</sup>

### **Comment la production forestière pourrait-elle contribuer davantage à la séquestration de carbone et à la décarbonation de l'économie du Québec?**

La gestion de la forêt influence le carbone contenu dans les forêts. Plusieurs mesures peuvent permettre d'influencer positivement la gestion du carbone forestier, par rapport à la situation actuelle. Par exemple, la préservation des vieilles forêts, l'allongement des rotations et la diminution des coupes totales permettent de diminuer la dette carbone, tout en maximisant la quantité de carbone stocké dans la biomasse et dans les sols forestiers. Ces quantités sont fort importantes et on a tendance à ne pas les prendre en considération.

---

<sup>2</sup> Recommandation basée sur les travaux du groupe d'experts sur la sylviculture intensive de plantations, 2013. La sylviculture intensive de plantations dans un contexte d'aménagement écosystémique – Rapport du groupe d'experts, sous la direction de M. Barrette et M. Leblanc, Québec, 112 p. [Disponible en ligne.](#)

<sup>3</sup> Brendan Mackey et al., Assessing the Cumulative Impacts of Forest Management on Forest Age Structure Development and Woodland Caribou Habitat in Boreal Landscapes: A Case Study from Two Canadian Provinces, *Land* 2024, 23,6. <https://www.mdpi.com/2073-445X/13/1/6>

Les pratiques forestières maximisant la récolte du volume de bois peuvent nuire au bilan de carbone provenant de la forêt. Le Bilan provincial du carbone forestier pour la période 2023-2028<sup>4</sup>, produit par le Forestier en chef, montre bien que l'utilisation du territoire, par exemple la conservation par rapport à la récolte intensive, a un impact sur le carbone en forêt et la productivité des forêts. **Il est essentiel que le gouvernement développe une stratégie de gestion du carbone forestier, qui devrait inclure la conservation de vieilles forêts dans les solutions prioritaires.**

**En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment devrait se faire la mise en application d'un zonage forestier priorisant la production forestière sur une partie du territoire forestier public?**

**L'utilisation accrue de la sylviculture peut se faire sans zonage.** L'introduction de zonages en milieu forestier représente une idée qui vient enlever de la flexibilité, à un moment névralgique où cette flexibilité est essentielle, pour faire face aux changements climatiques. Nous devons concentrer nos efforts de sylviculture dans des zones touchées par des perturbations naturelles, afin de limiter autant que possible la dégradation des forêts.

Si un zonage doit être mis en place, il doit s'agir d'une approche par zonage multifonctionnel. Cette approche permet d'harmoniser les usages sur un territoire donné et de définir des usages prioritaires sur ces territoires avec les utilisateurs. Bien que la production du bois doive faire partie de l'équation, elle ne doit pas être privilégiée au détriment des autres usages, sans faire l'objet de consultations avec les parties prenantes. Trop souvent, c'est l'industrie forestière qui, par ses puissantes activités de lobby, dicte le jeu.

Il est important de ne pas exclure les zones d'aménagement intensif des lois et règlements, notamment les lois et règlements découlant de l'aménagement écosystémique. Un passe-droit environnemental bénéficie rarement de l'acceptabilité sociale. Par ailleurs, une sylviculture intensive peut se pratiquer dans le cadre de l'aménagement écosystémique, comme le montre un rapport datant de 2013<sup>5</sup>.

## **Thème 2. Approvisionnement en bois**

---

<sup>4</sup> Forestier en chef, 2022. Bilan provincial du carbone forestier - Période 2023-2028, Roberval, Québec, 40 pages. [Disponible en ligne.](#)

<sup>5</sup> Groupe d'experts sur la sylviculture intensive de plantations, 2013. La sylviculture intensive de plantations dans un contexte d'aménagement écosystémique – Rapport du groupe d'experts, sous la direction de M. Barrette et M. Leblanc, Québec, 112 p. [Disponible en ligne.](#)

### **Quelles améliorations pourraient être apportées au format, au contenu et au processus des plans d'aménagement forestier produits par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts?**

Le suivi des objectifs et des résultats doit être prévu dès le début, sinon la gestion se fait à l'aveuglette. Ce suivi doit donc être intégré dans les Plans d'aménagement forestier intégrés tactiques. Cette obligation devrait être enchâssée dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

### **Quelles améliorations pourraient être apportées aux types de droits forestiers existants?**

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts doit amorcer un processus de réconciliation sincère avec les Nations autochtones, menant à des ententes de gestion territoriale et de gestion des ressources et du territoire. C'est assez d'opposer les droits des Premières Nations aux emplois générés par l'industrie forestière. Une gestion durable et écosystémique de la forêt est à l'avantage de tous, autant des familles vivant de la forêt que des Autochtones qui souhaitent de manière légitime pouvoir préserver leurs traditions et leurs territoires.

## **Thème 3. Conciliation des usages**

### **Quels changements pourraient être apportés afin que les mécanismes de participation en place permettent de mieux prendre en compte les valeurs et les besoins exprimés par les personnes et organismes concernés par la gestion des forêts publiques?**

Les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire travaillent actuellement avec des acteurs stratégiques, mais aussi des acteurs opérationnels. Il faut ajouter un mécanisme de consultation régionale, qui serait davantage au niveau stratégique. Avant, les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire occupaient ce rôle. Il faut recréer une instance de consultation similaire, qui travaille sur des enjeux stratégiques régionaux. De même, cette instance doit pouvoir parler d'aménagement du territoire et de gestion de toutes les ressources du territoire, et non pas uniquement d'aménagement forestier, comme le font les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.

## **Thème 4. Développement économique et retombées régionales**

### **Quels changements pourraient être apportés pour que la forêt contribue davantage au développement économique, aux emplois et aux retombées régionales?**

La qualité de la forêt diminue. Elle donne des signes d'une dégradation souvent liée à nos modes d'exploitation qui ne respectent pas la capacité réelle des forêts. Les changements climatiques, avec leur lot de sécheresse et de feux de forêt, n'amélioreront pas les choses, bien au contraire. Il est tout à fait illusoire de croire qu'on pourra juste faire comme avant. Tôt ou tard, on se butera à un mur, parce que la forêt ne sera tout simplement plus capable d'offrir les mêmes niveaux de récolte. Des scieries fermeront, des emplois seront perdus, mais beaucoup moins si on met dès maintenant en place les conditions d'une transition juste. Il faut se soucier du sort des travailleurs de la forêt et de leurs familles et, dès maintenant, travailler à une adaptation de la structure industrielle, à la diversification des produits du bois, à la requalification des travailleurs, au développement des autres filières, comme le tourisme durable. Un vrai plan de transition, fondé sur de vraies analyses économiques (hélas pour l'instant manquantes) et sur des données scientifiques à jour sur la forêt et sa gestion durable, doit être élaboré sans tarder. Ce plan de transition juste doit être cocréé avec les travailleurs et les travailleuses, les syndicats, les entreprises et le gouvernement, incluant les Nations autochtones.

### **Quelles actions pourraient être mises en œuvre pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière?**

Le chauffage de bâtiments à la biomasse forestière résiduelle est une voie à explorer. Selon Nature Québec, il faut l'inclure dans un circuit court où l'électrification est difficile et en remplacement d'énergies fossiles, peut aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, certaines utilisations de la biomasse forestière peuvent mener à des émissions de gaz à effet de serre de plus grande ampleur que les combustibles fossiles sur une longue période. Tous les projets d'utilisation de biomasse forestière résiduelle pour la production d'énergie devraient passer par une évaluation des bénéfices environnementaux et assurer des bénéfices au maximum en 2050, pour être conformes à notre objectif de carboneutralité.

Ce serait cependant une grave erreur de couper des arbres simplement pour s'approvisionner en biomasse forestière. Cela irait à l'encontre des objectifs de préservation à long terme des capacités forestières tout autant que des puits de carbone constitués par la forêt ou la protection de la biodiversité.

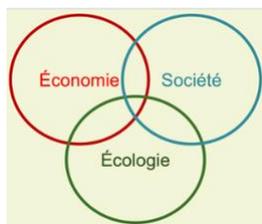
La filière de la biomasse pourrait être soutenue par une subvention pour l'achat des équipements nécessaires.

---

Sur un plan plus personnel, j'aimerais ajouter ce qui suit. Je vis dans une région forestière, le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Je suis à même de voir la puissance du lobby forestier dans notre

région. Je trouve important d'être bien informée en suivant ce que disent scientifiques experts de la gestion durable des forêts et de la protection de la biodiversité qu'elles abritent. Les résultats de leurs études sont en général assez inquiétants. Les décisions se prennent avant tout depuis une perspective économique fort réductrice. On oublie qu'il faudrait les prendre en premier lieu depuis la perspective d'un avenir durable pour nos écosystèmes et pour la vie qu'ils soutiennent. Que nous le réalisions ou pas, que nous voulions ou pas, nos vies dépendent de la nature. Comme mère au front, je milite pour que nos enfants puissent avoir un avenir. Déjà, nous savons qu'ils subiront lourdement les impacts des changements climatiques et de l'érosion de la biodiversité. Il faut tout faire pour réduire dès maintenant au minimum ces impacts chez nous. La forêt québécoise est un patrimoine précieux qu'il nous faut transmettre aux générations futures sans le dilapider davantage.

Nous avons parfois en tête, plus ou moins consciemment, le modèle suivant :



Il s'agirait alors d'essayer de trouver une sorte d'équilibre entre trois réalités qui seraient sur le même plan : l'économie, la société et l'écologie. Or ce modèle est faux et trompeur. Car si la vie sur terre s'effondre, tout le reste disparaît. On pourrait ajouter que, si la forêt se détériore, toutes les activités sociales et économiques qu'elles supporte pâtiront. Le modèle qui respecte le réel est plutôt celui-ci. Il est grand temps d'en prendre acte !

